

ASSEMBLÉE NATIONALE
24 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Rejeté

AMENDEMENT N ° II-AE60

présenté par
M. Gokel, Mme Thiébault-Martinez, M. David, Mme Diop, M. Faure, Mme Got, M. Hablot,
M. Hollande, M. Pribetich et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Immigration, asile et intégration »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Immigration et asile	20 000 000	0
Intégration et accès à la nationalité française	0	20 000 000
TOTAUX	20 000 000	20 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe socialistes et apparentés vise à augmenter le budget de l'allocation pour demandeur d'asile afin de tenir compte de l'inflation.

En effet, le montant de cette allocation n'évolue pas alors que dans le même temps le coût de la vie augmente très sérieusement. Le montant journalier est de 6,80 euros par jour, somme à laquelle il faut ajouter 7,40 euros lorsque l'étranger ne bénéficie pas d'un hébergement.

Aussi cet amendement flèche t-il 20 millions d'euros vers le programme 303 et en particulier l'action 02 « garantie de l'exercice du droit d'asile » et prélève la même somme sur le

programme 104 « intégration et accès à la nationalité » et en particulier l'action 01 « accueil des étrangers primo arrivants » mais nous souhaitons que l'État lève ce gage.